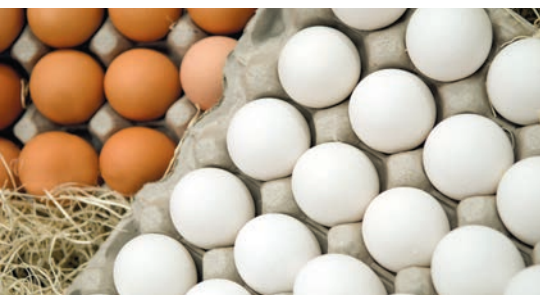




# PORTRAIT SOMMAIRE

de l'industrie québécoise des oeufs de consommation

2014



## COORDINATION DE LA RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

## COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

### **Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires**

Direction des études et perspectives économiques

Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique

### **Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés**

Direction du développement des entreprises et des produits

### **Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments**

Direction de la santé et bien-être des animaux

## SOUTIEN TECHNIQUE

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

## PHOTOGRAPHIES

Éric Labonté et Joël Arsenau, MAPAQ

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Page couverture : Direction des communications

Autre : Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Sylvie Émond (L'Espace-mots)

## ÉDITION

Direction des communications

## RESSOURCE

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Courriel : [dpci@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:dpci@mapaq.gouv.qc.ca)

Site Internet : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-71488-0 (PDF)

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                     |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| PRÉAMBULE .....                                                                                     | 1  |
| CHAPITRE 1 – LA GESTION DE L’OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE .....                                  | 3  |
| CHAPITRE 2 – LA DEMANDE ET LES MARCHÉS.....                                                         | 5  |
| 2.1. LA CONSOMMATION CANADIENNE ET AMÉRICAINE .....                                                 | 5  |
| 2.2. LA CONSOMMATION QUÉBÉCOISE .....                                                               | 8  |
| 2.3. L’ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DU PRIX DES ŒUFS<br>PAR RAPPORT AUX PRODUITS SUBSTITUTS..... | 9  |
| 2.4. LES PRIX DE DÉTAIL .....                                                                       | 10 |
| 2.5. LES ÉCHANGES COMMERCIAUX .....                                                                 | 11 |
| 2.6. LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION .....                                                          | 15 |
| CHAPITRE 3 – LA PRODUCTION.....                                                                     | 17 |
| 3.1 LES CONTINGENTS DE PRODUCTION.....                                                              | 17 |
| 3.2 LA PRODUCTION AU QUÉBEC ET AU CANADA .....                                                      | 19 |
| 3.3 LE COÛT DE PRODUCTION, LE PRIX AU PRODUCTEUR ET LA COMPÉTITIVITÉ.....                           | 24 |
| 3.4 LES RECETTES MONÉTAIRES .....                                                                   | 26 |
| 3.5 LES ENJEUX DU CONTEXTE D’AFFAIRES DE LA PRODUCTION D’ŒUFS DE CONSOMMATION .....                 | 27 |
| CHAPITRE 4 – LA CLASSIFICATION .....                                                                | 29 |
| 4.1 LA STRUCTURE DE L’INDUSTRIE .....                                                               | 29 |
| CHAPITRE 5 – LA TRANSFORMATION .....                                                                | 31 |
| 5.1 LA STRUCTURE DE L’INDUSTRIE .....                                                               | 31 |
| 5.2 LES APPROVISIONNEMENTS .....                                                                    | 32 |
| ANNEXE 1 – LA MÉTHODOLOGIE DU CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS .....                           | I  |



## PRÉAMBULE

Le présent document a été réalisé dans le contexte de l'examen périodique des interventions de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ) dans la mise en marché des œufs de consommation au Québec. Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

C'est dans ce contexte que la Régie a mandaté le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour broser un portrait sommaire du secteur des œufs de consommation au Québec. À la demande de la Régie, ce document présente un portrait évolutif et comparatif de l'industrie visée tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. Ce portrait couvre la période allant des années 2004 à 2013, lorsque les données sont disponibles.

La mise en marché des œufs de consommation au Québec et au Canada se fait dans un environnement réglementaire. En effet, la production canadienne d'œufs repose sur un système de gestion de l'offre qui permet d'adapter la production aux besoins canadiens en œufs de table et en œufs transformés. Afin d'assurer l'approvisionnement des marchés, les producteurs possèdent des quotas de production. Pour assurer la stabilité du système, un contrôle des importations est exercé aux frontières.

Au Québec, la mise en marché des œufs est régie par un plan conjoint, des règlements et une convention de mise en marché des œufs de consommation négociée par la FPOQ et les principaux classificateurs d'œufs. Cette convention précise notamment les conditions d'approvisionnement du marché de table, la disponibilité des œufs déterminée par les classificateurs, les prix et les conditions de paiement, de même que les modalités des compensations accordées aux classificateurs pour les œufs destinés à la transformation. De plus, une convention de mise en marché, négociée entre la FPOQ et les principaux couvoiriers d'œufs de vaccins, précise les conditions de mise en marché des œufs utilisés pour la fabrication de vaccins.



## CHAPITRE 1 – LA GESTION DE L'OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

C'est en 1972 que la première loi canadienne, modifiée en 1985 pour devenir la Loi sur les offices des produits agricoles (L.R.C [1985], ch. F-4), a permis d'établir les offices nationaux de commercialisation et de mettre en place le système national de gestion de l'offre. Cette loi a également mené à la création du Conseil national des produits agricoles, qui porte aujourd'hui le nom de Conseil des produits agricoles du Canada. Cet organisme fédéral assure la surveillance des offices canadiens de commercialisation et veille à ce que le fonctionnement du régime de commercialisation permette de maintenir l'équilibre entre les intérêts des diverses parties en cause. En vertu de cette loi, l'office de commercialisation, Les Producteurs d'œufs du Canada (POC), a été mis sur pied en 1972.

L'Accord fédéral-provincial relatif à la révision et à la consolidation du système global de commercialisation pour la réglementation de la commercialisation des œufs au Canada a été adopté en 1976. Le gouvernement du Québec est signataire de cet accord, qui définit les rôles et responsabilités des signataires et établit la délégation de pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement. Une révision de l'Accord fédéral-provincial a été amorcée en 2001. Le processus a toutefois été suspendu en raison d'un différend entre les producteurs d'œufs de la Saskatchewan et les POC au sujet de l'établissement et de la répartition entre les provinces de la croissance de l'allocation du contingent fédéral. Une entente a été conclue entre les parties, mais le processus de révision de l'Accord n'a toujours pas repris à l'automne 2014.

Le conseil d'administration des POC comprend 16 membres, dont 1 président, 11 producteurs venant des offices provinciaux et territoriaux de commercialisation, 3 représentants du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles et 1 représentant de l'Association des consommateurs du Canada.

Dans le cadre du plan de commercialisation des œufs, les POC ont essentiellement pour mandat de veiller à ce que la production soit suffisante pour répondre aux besoins du marché national, tant pour les œufs frais que pour les œufs de transformation. À cet égard, le plan établit un contingent national et le répartit entre les offices de commercialisation provinciaux et territoriaux.

À ce cadre législatif canadien s'ajoutent des mesures réglementaires à l'échelle québécoise. Depuis l'année 1966, les producteurs d'œufs de consommation du Québec disposent du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec établi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le Plan conjoint est administré par la FPOQ et a notamment pour objet de contrôler la production d'œufs, de satisfaire aux besoins du marché national et d'éviter une surproduction. Il accorde ainsi à la Fédération plusieurs pouvoirs, dont ceux de continger la production, d'ordonner la mise en marché et de fixer les prix des différentes catégories d'œufs.

L'organisme chargé de superviser l'application du Plan conjoint, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, a pour mission de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires. La Régie a également pour responsabilité de résoudre les difficultés qui surviennent dans la production et la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.



## CHAPITRE 2 – LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

### LES CONSTATS

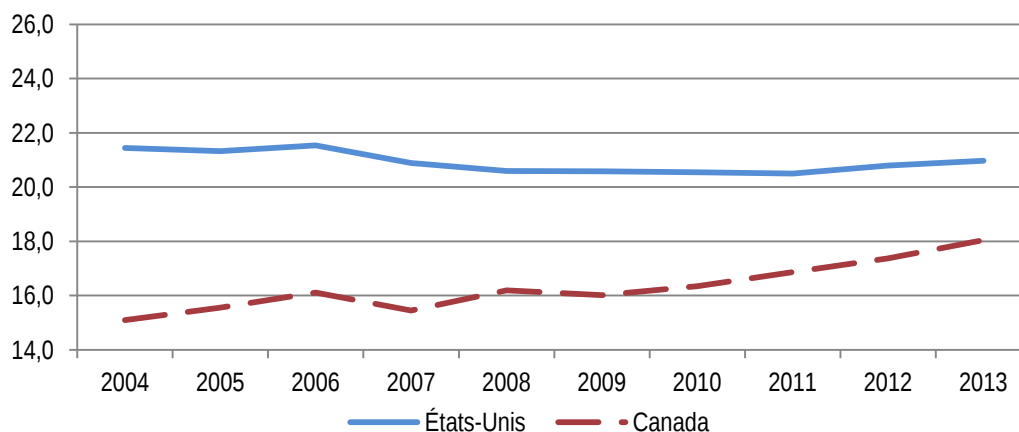
- La consommation totale canadienne d'œufs a augmenté de 32 % au cours des 10 dernières années. Cette croissance a été soutenue en grande partie par la demande d'ovoproduits. La segmentation du marché occasionnée par les ovoproduits a été observée dans plusieurs pays.
- Au cours des dix dernières années, une hausse importante de l'indice des prix à la consommation des œufs a été notée tant au Québec qu'au Canada.
- Sur le plan des échanges commerciaux, le Canada a enregistré un solde commercial positif pour les œufs transformés durant toute la période d'étude. Toutefois, ce solde positif a diminué au cours des dernières années.
- Le solde commercial canadien pour les œufs en coquille est négatif. Au cours des cinq dernières années, l'utilisation de licences supplémentaires pour combler des pénuries ponctuelles sur le marché a été importante.
- Au cours des 10 dernières années, la part des échanges commerciaux du Québec dans l'ensemble canadien a été faible avec seulement 2 % de la valeur des exportations et 8 % de la valeur des importations.
- Pour combler ses besoins sur le marché, le Québec doit importer des œufs.

### 2.1. LA CONSOMMATION CANADIENNE ET AMÉRICAINE

Des années 2004 à 2013, la consommation canadienne d'œufs a augmenté de 32 % pour atteindre 634,4 millions de douzaines d'œufs. La hausse de la consommation globale au Canada est attribuable à la progression de la consommation par habitant (20 %) ainsi qu'à l'accroissement de la population (10 %). Aux États-Unis, la consommation a crû de 5 % pendant cette période, pour atteindre 6,6 milliards de douzaines d'œufs en 2013.

En 2013, la consommation par personne au Canada s'élève à 18 douzaines, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2 % sur 10 ans. Aux États-Unis, la consommation par habitant a reculé de 0,3 % en moyenne annuellement pour s'établir à 21 douzaines.

**GRAPHIQUE 1 – CONSOMMATION D'ŒUFS PAR HABITANT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS**



Sources : United States Department of Agriculture, Economic Research Service, 2014; Statistique Canada, *Disponibilité des aliments*, 2013 et MAPAQ, compilation de la Direction des études et des perspectives économiques.

### LA SEGMENTATION DU MARCHÉ DES ŒUFS DE CONSOMMATION

La consommation d'œufs au Canada comprend deux types de produits, soit les œufs de table (ou en coquille) et les œufs transformés (ou ovoproduits). Depuis l'année 1996, le regain de la consommation d'œufs est surtout attribuable à une augmentation de la demande d'ovoproduits.

Au Canada, les ovoproduits représentent environ 30 % de la consommation annuelle, le reste étant constitué des œufs en coquille. Cette proportion se situait à 24 % en l'an 2000. Depuis les 15 dernières années, la consommation d'ovoproduits a presque doublé en raison de la demande croissante pour les aliments préparés. La consommation d'œufs en coquille, quant à elle, a augmenté de 2 %.

La part de 30 % des ovoproduits au Canada est maintenant semblable à celle que l'on observe aux États-Unis, où elle a peu évolué depuis les années 2000. À titre de comparaison, en France, cette part atteint 40 %.

**TABEAU 1 – ÉVOLUTION DE LA PART DES OVOPRODUITS DANS DIFFÉRENTS PAYS**

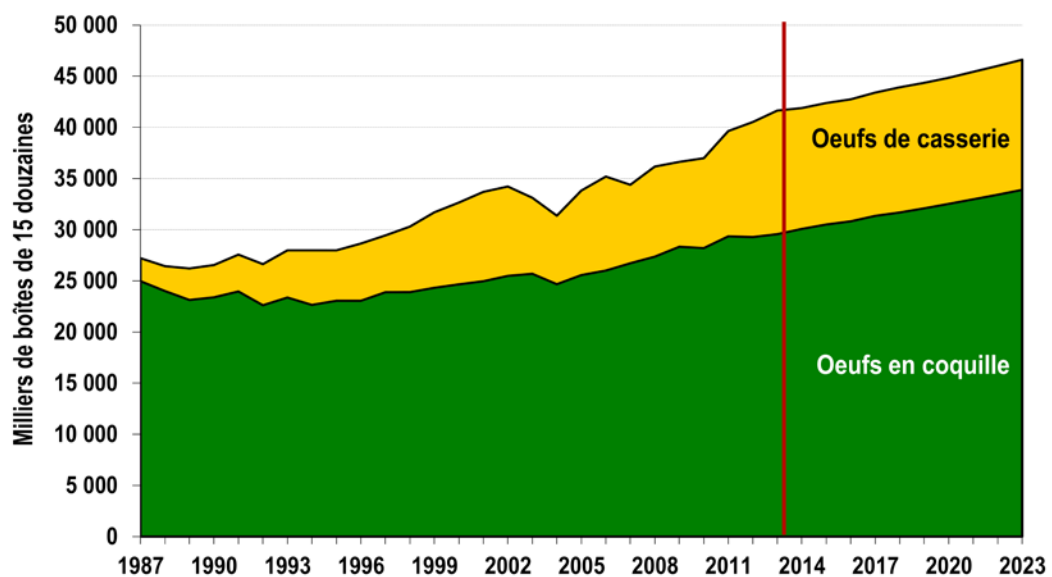
| Pays        | 2000                                  |                          | 2005                                  |                          | 2012                                  |                          |
|-------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
|             | Consommation par personne (douzaines) | Part des ovoproduits (%) | Consommation par personne (douzaines) | Part des ovoproduits (%) | Consommation par personne (douzaines) | Part des ovoproduits (%) |
| États-Unis  | 20,9                                  | 29                       | 20,9                                  | 30                       | 20,8                                  | 30                       |
| Canada      | 15,7                                  | 24                       | 15,4                                  | 25                       | 17,3                                  | 29                       |
| France      | 21,3                                  | 27                       | 20,4                                  | 31                       | 17,1                                  | 40                       |
| Royaume-Uni | 12,8                                  | nd                       | 14,8                                  | 20                       | 15,2                                  | 24                       |
| Chine       | nd                                    | nd                       | 29,1                                  | 18                       | nd                                    | nd                       |
| Japon       | nd                                    | nd                       | 27,0                                  | 52                       | nd                                    | nd                       |

Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada; United States Department of Agriculture; Institut technique de l'aviculture; International Egg Commission et MAPAQ, compilation de la Direction des études et des perspectives économiques.

### LES PERSPECTIVES DE CONSOMMATION

D'ici l'année 2023 au Canada, la consommation totale d'œufs devrait croître d'environ 13 %<sup>1</sup>. Les projections montrent que les œufs de casserie pour la transformation en ovoproduits perdront un peu de leur part de consommation au profit des œufs en coquille.

**GRAPHIQUE 2 – PERSPECTIVES DE LA CONSOMMATION CANADIENNE D'ŒUFS D'ICI L'ANNÉE 2023**



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Les perspectives agricoles canadiennes à moyen terme*, 2014, page 38, graphique 25.

1. Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Les perspectives agricoles canadiennes à moyen terme*, 2014.

Les perspectives américaines montrent que, d'ici l'année 2023, la consommation d'œufs devrait augmenter quelque peu pour se situer à 21,3 douzaines par personne. La consommation totale d'œufs devrait croître de 10 %, et, ainsi, atteindre 7 281 millions de douzaines d'œufs.

**TABLEAU 2 – PROJECTIONS À LONG TERME DE LA CONSOMMATION D'ŒUFS AUX ÉTATS-UNIS**

|                              | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Douzaine par personne</b> | 21    | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  | 21,3  |
| <b>Millions de douzaines</b> | 6 639 | 6 799 | 6 853 | 6 891 | 6 932 | 6 986 | 7 043 | 7 102 | 7 158 | 7 215 | 7 281 |

Source : United States Department of Agriculture, Economic Research Service, *Egg long-term projections*, février 2014, table 33.

## 2.2. LA CONSOMMATION QUÉBÉCOISE

Le Québec ne dispose pas de statistiques sur la consommation apparente. Pour cette raison, les données recueillies proviennent des ventes au détail dans les magasins à grande surface<sup>2</sup>, des années 2012 et 2013<sup>3</sup>, ce qui permet de dégager certaines tendances propres au Québec.

Les ventes d'œufs ont augmenté de 2,7 % entre les années 2012 et 2013. Ce pourcentage est plus élevé que l'accroissement de la population. En outre, les quantités d'œufs biologiques vendus ont progressé de 6,3 %. Les œufs oméga-3, en revanche, ont perdu en popularité, affichant une baisse du volume vendu et de leur part de vente.

**TABLEAU 3 – VOLUME DE VENTES DES ŒUFS DE CONSOMMATION DANS LES GRANDS MAGASINS AU QUÉBEC**

|                    | 2012<br>(douzaines) | Part du total<br>(%) | 2013<br>(douzaines) | Part du total<br>(%) | Variation<br>des ventes<br>(%) | Variation de<br>la population<br>(%) |
|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Total œufs</b>  | 61 505 492          | 100,0                | 63 179 658          | 100,0                | 2,7                            | 0,9                                  |
| <b>Oméga-3</b>     | 5 019 733           | 8,2                  | 4 883 325           | 7,7                  | - 2,8                          | 0,9                                  |
| <b>Biologiques</b> | 680 700             | 1,1                  | 723 900             | 1,1                  | 6,3                            | 0,9                                  |

Note : Un œuf peut à la fois contenir des oméga-3 et être biologique.

Source : Nielsen, ventes au détail dans les grands magasins au Québec.

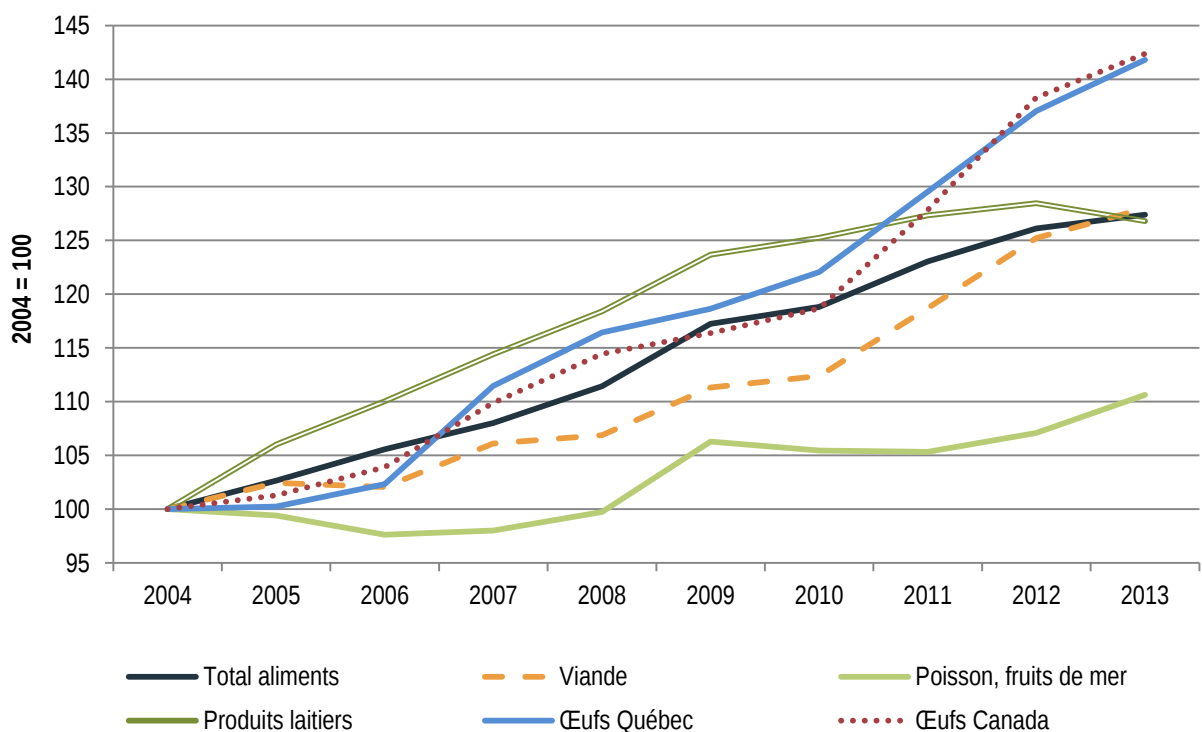
- Il s'agit du marché combiné incluant les supermarchés, les pharmacies, les clubs-entrepôts et les magasins à rayons du Québec (ex. : Walmart). Cela n'inclut pas les ventes des magasins spécialisés (ex. : fruiteries), des dépanneurs et de la distribution alternative (les marchés publics, les kiosques de producteurs, l'agrotourisme, le commerce électronique et l'agriculture soutenue par la communauté, notamment les paniers biologiques) ni celles des services alimentaires dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).
- Les données des années 2012 et 2013 sont les seules dont on dispose pour faire une analyse sur une même base de comparaison.

## 2.3. L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DU PRIX DES ŒUFS PAR RAPPORT AUX PRODUITS SUBSTITUTS

Parmi les principaux produits substitués de l'œuf, peu d'entre eux ont connu une progression de leur consommation par personne au cours de la dernière décennie. En fait, seule la consommation d'œufs est en nette croissance avec un taux annuel moyen de 2 %. Entre les années 2004 et 2013, la consommation par personne a diminué de 9 % pour les produits laitiers, de 10 % pour les viandes et de 11 % pour les poissons et fruits de mer, tandis que la consommation d'œufs a augmenté de 20 %<sup>4</sup>.

Au Québec, comme au Canada, l'évolution des prix à la consommation des œufs montre un écart important avec celle des principaux produits substitués. Depuis 10 ans, les prix à la consommation des œufs ont augmenté de 42 %, alors que la hausse varie de 11 % à 28 % pour les principaux substitués.

GRAPHIQUE 3 – ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION AU QUÉBEC



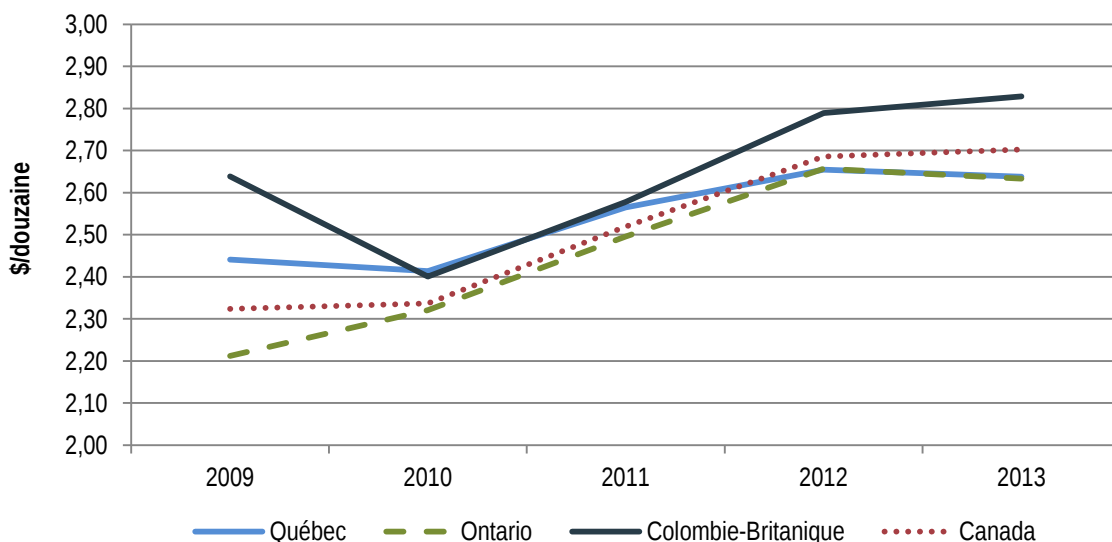
Sources : Statistique Canada, indice des prix à la consommation, et MAPAQ, compilation de la Direction des études et des perspectives économiques.

4. Statistique Canada, *Disponibilité des aliments*, 2013.

## 2.4. LES PRIX DE DÉTAIL

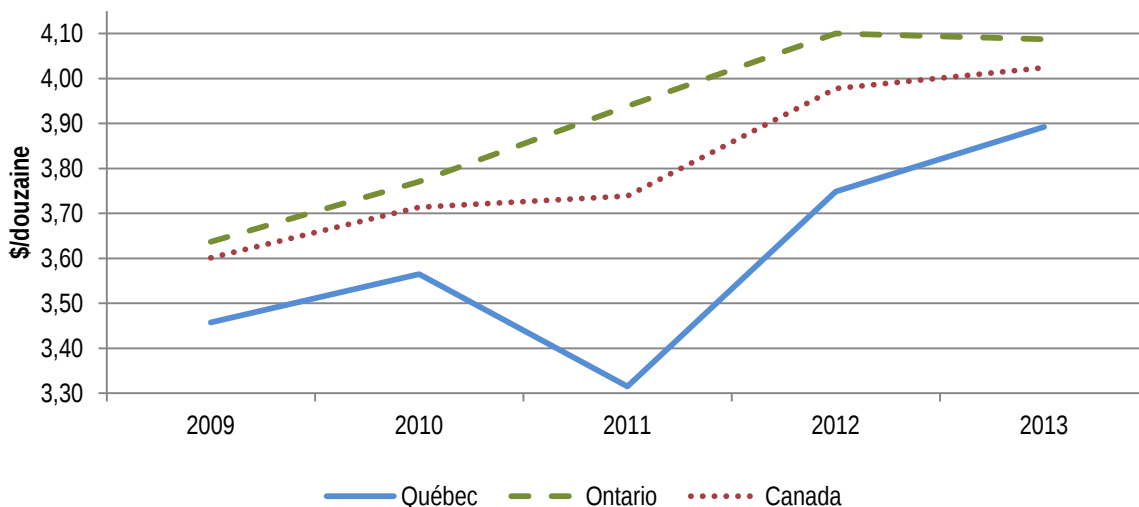
Le prix de détail des œufs n'est pas réglementé. Il évolue selon le prix au producteur et les conditions qui prévalent sur les marchés de gros et de détail. Des années 2009 à 2013, les prix de détail moyens des œufs réguliers de calibre gros ont crû de 8 % au Québec, contre 16 % en moyenne dans l'ensemble des provinces canadiennes. Les prix des œufs oméga-3 de calibre gros, les principaux œufs de spécialité commercialisés au Québec, ont été inférieurs à la moyenne canadienne au cours des cinq dernières années.

**GRAPHIQUE 4 – ÉVOLUTION DES PRIX DE DÉTAIL MOYENS POUR LES ŒUFS DE CATÉGORIE A, RÉGULIERS CALIBRE GROS**



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada, calculs basés sur Nielsen et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

**GRAPHIQUE 5 – ÉVOLUTION DES PRIX DE DÉTAIL MOYENS POUR LES ŒUFS DE CATÉGORIE A, CALIBRE GROS, OMÉGA-3**



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada, calculs basés sur Nielsen et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

## 2.5. LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

### 2.5.1. LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

Les POC publient des statistiques sur les mouvements interprovinciaux des œufs. Ces données reflètent généralement les mouvements déclarés aux POC entre les classificateurs des différentes provinces. Elles peuvent également inclure des transactions entre des producteurs et des classificateurs dans des provinces limitrophes. Au Québec, les échanges se font principalement avec l'Ontario. Au cours des 10 dernières années, le Québec a enregistré un solde positif tous les ans (3 millions de douzaines en moyenne). En 2013, le solde a atteint un sommet de 7,4 millions de douzaines qui s'explique principalement par la baisse des ventes en Ontario. Les achats du Québec étaient de 8,1 millions de douzaines tandis que les ventes se chiffraient à 0,7 million de douzaines.

Les données concernant les mouvements interprovinciaux ne reflètent toutefois pas l'ensemble des échanges entre les provinces. En tenant compte des données de consommation, de production et de commerce international du Québec, on estime que le Québec a acheté environ 30 millions de douzaines des autres provinces en 2013.

### 2.5.2. LE COMMERCE INTERNATIONAL

#### LES ACCORDS COMMERCIAUX

Les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) encadrent les importations d'œufs et de produits d'œufs au pays.

En vertu de l'ALÉNA, le Canada a consenti à ses partenaires, pour les œufs et les ovoproduits, un niveau d'accès aux importations égal à 2,988 % de la production nationale d'œufs en coquille de l'année précédente. Ce niveau d'accès est réparti entre les œufs en coquille (1,647 %), les œufs congelés, liquides et surtransformés (0,714 %), et les œufs en poudre (0,627 %).

Depuis 1995, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, le Canada a remplacé les limitations quantitatives à l'importation pour les produits sous gestion de l'offre par l'implantation d'un système de contingents tarifaires. Ainsi, un contingent a été établi pour les œufs et les ovoproduits. De faibles droits de douane sont appliqués pour les volumes importés à l'intérieur de ce contingent. Il est possible d'importer des volumes excédentaires au contingent, mais ils sont alors soumis à des tarifs beaucoup plus élevés, soit de 163,5 % pour les œufs en coquille. Le niveau d'accès à l'intérieur du contingent tarifaire à faible taux concédé par le Canada en vertu de cet accord correspond à 21,37 millions de douzaines en équivalent-œufs.

En pratique, le niveau d'accès aux importations que le Canada applique correspond à la concession la plus élevée entre les concessions établies en vertu de l'ALÉNA ou de l'OMC. Depuis plusieurs années, le niveau fixé par l'OMC s'applique, soit 21,37 millions d'équivalent-œufs<sup>5</sup>.

#### LE COMMERCE INTERNATIONAL DU CANADA

Les exportations canadiennes d'œufs sont presque exclusivement composées d'œufs transformés, les œufs en coquille ne représentant que 1,6 % de leur valeur totale en 2013. La valeur des exportations n'a cessé de chuter depuis le début des années 2000 : elle est passée de 40,7 millions de dollars, en 2004, à 21,1 millions de dollars en 2013. Durant cette période, les exportations d'œufs transformés ont presque diminué de moitié. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des exportations d'œufs et de composantes d'œufs

---

5. Ce volume représente environ 3,6 % de la production annuelle de l'année 2013.

déshydratés. Les États-Unis demeurent la principale destination pour les exportations de produits transformés. Le Japon, qui constituait un important importateur d'œufs transformés canadiens au tournant des années 2000, a considérablement réduit ses achats au cours des dernières années. Ceux-ci ont atteint un sommet de 22 millions de dollars en 2003, pour ensuite reculer à 2,4 millions de dollars en 2013.

Les importations d'œufs en provenance, principalement, des États-Unis ont chuté en 2005 à 35 millions de dollars. Elles ont ensuite amorcé une tendance à la hausse qui a mené à un sommet historique de 63,7 millions de dollars en 2013.

Entre les années 2004 et 2007, le solde commercial canadien est passé d'un solde négatif à un solde légèrement positif, ce qui correspond à une période de relative abondance des œufs sur le marché et à une diminution des prix. Des années 2008 à 2013, à la suite d'une période de réduction soutenue, le solde commercial a atteint un creux historique à - 42,3 millions de dollars.

**TABLEAU 4 – ÉCHANGES COMMERCIAUX D'ŒUFS EN COQUILLE ET D'ŒUFS TRANSFORMÉS AU CANADA**

| Année | Exportations           |                  |       | Importations     |                  |       | Solde            |                  |        |
|-------|------------------------|------------------|-------|------------------|------------------|-------|------------------|------------------|--------|
|       | Œufs en coquille       | Œufs transformés | Total | Œufs en coquille | Œufs transformés | Total | Œufs en coquille | Œufs transformés | Total  |
|       | En millions de dollars |                  |       |                  |                  |       |                  |                  |        |
| 2004  | 0,0                    | 40,7             | 40,7  | 37,5             | 21,9             | 59,4  | (37,5)           | 18,8             | (18,7) |
| 2005  | 0,2                    | 30,1             | 30,4  | 21,3             | 13,7             | 35,0  | (21,1)           | 16,4             | (4,7)  |
| 2006  | 0,2                    | 26,8             | 27,0  | 14,0             | 14,7             | 28,7  | (13,8)           | 12,1             | (1,7)  |
| 2007  | 0,4                    | 31,8             | 32,2  | 17,7             | 13,9             | 31,6  | (17,3)           | 17,9             | 0,6    |
| 2008  | 0,4                    | 33,5             | 33,9  | 27,4             | 14,9             | 42,3  | (27,0)           | 18,7             | (8,4)  |
| 2009  | 0,6                    | 24,6             | 25,2  | 26,0             | 20,7             | 46,7  | (25,4)           | 3,9              | (21,5) |
| 2010  | 0,8                    | 24,1             | 24,9  | 21,8             | 14,4             | 36,1  | (20,9)           | 9,7              | (11,3) |
| 2011  | 0,8                    | 18,8             | 19,6  | 24,6             | 13,2             | 37,8  | (23,8)           | 5,6              | (18,2) |
| 2012  | 0,2                    | 19,3             | 19,5  | 29,6             | 14,1             | 43,7  | (29,4)           | 5,2              | (24,2) |
| 2013  | 0,3                    | 21,1             | 21,4  | 44,3             | 19,4             | 63,7  | (43,9)           | 1,7              | (42,3) |

Note : Ces données sont en dollars courants.

Des années 2004 à 2011, les exportations d'œufs en coquille pouvaient inclure des œufs de volaille provenant d'une autre espèce que *Gallus Domesticus*.

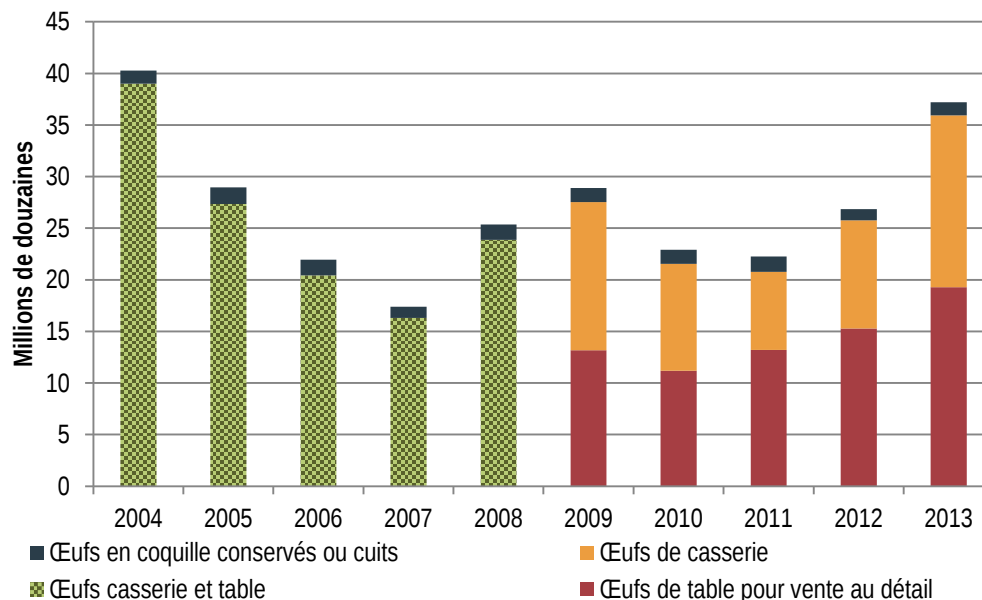
Sources : Global Trade Atlas et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

### LE COMMERCE DES ŒUFS EN COQUILLE AU CANADA

Au cours des dernières années, les exportations d'œufs en coquille étaient essentiellement constituées d'œufs en coquille conservés et cuits. En 2013, les volumes ainsi exportés s'établissaient à moins de 150 000 douzaines.

De leur côté, les importations d'œufs en coquille ont connu des fluctuations au cours de la dernière décennie. Ces variations découlent, notamment, de circonstances inhabituelles causant une baisse de l'offre ponctuelle sur le marché canadien, comme l'éclosion de grippe aviaire survenue en 2004 en Colombie-Britannique, et de variations ponctuelles des besoins sur le marché intérieur, tant pour le marché de table que pour les œufs destinés à la transformation. La hausse des dernières années s'explique, entre autres choses, par l'augmentation soutenue de la demande d'œufs et d'ovoproduits sur le marché et par une certaine rigidité dans l'ajustement des conditions de l'offre à l'échelle canadienne.

**GRAPHIQUE 6 – IMPORTATIONS D'ŒUFS EN COQUILLE AU CANADA**



Note : Des années 2004 à 2008, les données sur les importations ne permettaient pas de distinguer les importations pour le marché de table des œufs de casserole.

Sources : Global Trade Atlas et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

En outre, la variation annuelle du volume des importations d'œufs au Canada est liée aux permis d'importation délivrés par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD). Ce ministère est responsable de la délivrance des licences d'importation d'œufs en vertu des contingents tarifaires établis dans les accords commerciaux dont le Canada est signataire. Les licences associées au contingent tarifaire sont connues sous le nom de licences globales. Par ailleurs, le MAECD peut également autoriser l'importation d'œufs et d'ovoproduits au-delà de la quantité prévue dans les accords commerciaux, particulièrement s'il juge que l'importation de ces produits est nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins du marché canadien. On parle alors de licences supplémentaires. Au cours des cinq dernières années, la délivrance de licences supplémentaires a augmenté sensiblement, surtout pour les œufs en coquille destinés à la transformation. Durant cette période, les licences supplémentaires délivrées pour la revente en cas de pénurie ponctuelle sur le marché intérieur ont atteint en moyenne 5,4 millions de douzaines pour les œufs de table et 10,1 millions de douzaines pour les œufs de casserole. Pour l'année 2013 seulement, les licences supplémentaires pour les œufs en coquille et les œufs en coquille destinés à la transformation s'établissaient à 26 millions de douzaines, un volume supérieur aux licences globales délivrées à la même période, soit 12,9 millions de douzaines. Près des deux tiers (16,4 millions de douzaines) des licences supplémentaires accordées concernaient les œufs de casserole destinés à la transformation.

## LE COMMERCE INTERNATIONAL DU QUÉBEC

Au cours des 10 dernières années, la valeur des exportations québécoises est demeurée faible, variant de 120 000 dollars à 1,3 million de dollars. Durant cette période, les exportations du Québec étaient surtout constituées d'œufs transformés (qui incluent depuis quelques années surtout des jaunes d'œufs liquides et congelés). Quant aux importations d'œufs transformés, elles ont été négligeables pendant cette décennie, sauf dans les moments de forte demande ponctuelle d'œufs sur le marché, comme en 2004 et en 2013. Le solde commercial pour les œufs transformés a été légèrement positif pendant cette période.

La valeur des importations d'œufs en coquille qui ont fait l'objet d'un dédouanement au Québec a eu tendance à se maintenir entre 1,5 million de dollars et 2,75 millions de dollars durant la même période. Au cours des deux dernières années, les importations étaient surtout constituées d'œufs en coquille destiné au marché de table. Le solde commercial des œufs en coquille a été négatif sur l'ensemble de la période.

**TABEAU 5 – ÉCHANGES COMMERCIAUX D'ŒUFS EN COQUILLE ET D'ŒUFS TRANSFORMÉS AU QUÉBEC**

| Année       | Exportations           |                  |       | Importations     |                  |       | Solde            |                  |        |
|-------------|------------------------|------------------|-------|------------------|------------------|-------|------------------|------------------|--------|
|             | Œufs en coquille       | Œufs transformés | Total | Œufs en coquille | Œufs transformés | Total | Œufs en coquille | Œufs transformés | Total  |
|             | En millions de dollars |                  |       |                  |                  |       |                  |                  |        |
| <b>2004</b> | –                      | 1,29             | 1,29  | 6,84             | 0,85             | 7,69  | (6,84)           | 0,44             | (6,40) |
| <b>2005</b> | –                      | 0,91             | 0,91  | 3,94             | 0,09             | 4,04  | (3,94)           | 0,82             | (3,13) |
| <b>2006</b> | –                      | 0,25             | 0,25  | 3,96             | 0,04             | 4,00  | (3,96)           | 0,21             | (3,75) |
| <b>2007</b> | –                      | 0,12             | 0,12  | 2,06             | 0,03             | 2,09  | (2,06)           | 0,09             | (1,96) |
| <b>2008</b> | –                      | 0,40             | 0,40  | 3,35             | 0,04             | 3,39  | (3,35)           | 0,36             | (2,99) |
| <b>2009</b> | –                      | 0,47             | 0,47  | 2,75             | 0,08             | 2,83  | (2,75)           | 0,38             | (2,37) |
| <b>2010</b> | –                      | 1,01             | 1,01  | 2,31             | 0,17             | 2,48  | (2,31)           | 0,84             | (1,47) |
| <b>2011</b> | –                      | 0,40             | 0,40  | 2,38             | 0,02             | 2,39  | (2,38)           | 0,39             | (1,99) |
| <b>2012</b> | –                      | 0,79             | 0,79  | 1,50             | 0,06             | 1,55  | (1,50)           | 0,73             | (0,77) |
| <b>2013</b> | 0,01                   | 0,85             | 0,85  | 2,38             | 0,75             | 3,13  | (2,37)           | 0,09             | (2,28) |

Note : Ces données sont en dollars courants.

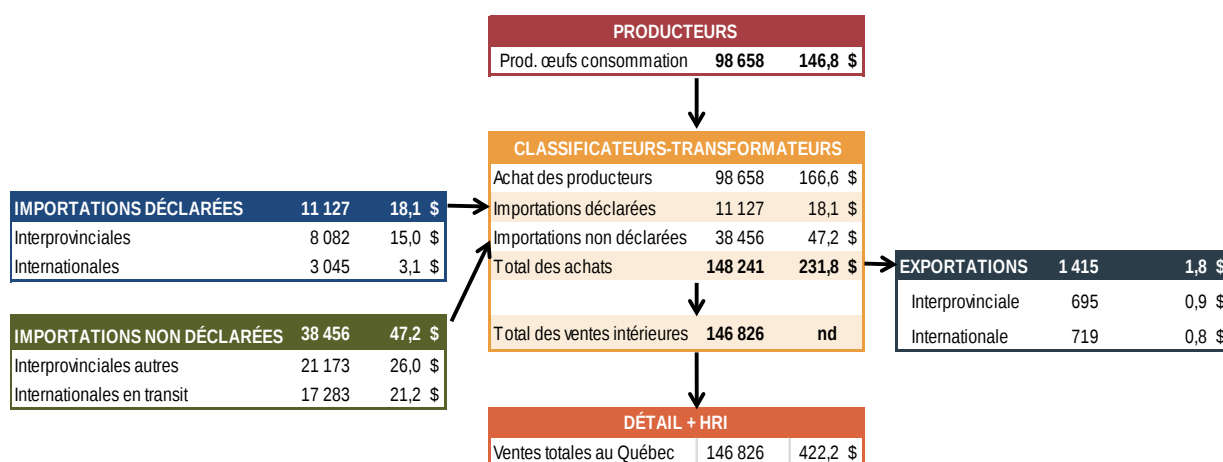
Des années 2004 à 2011, les exportations d'œufs en coquille pouvaient inclure des œufs de volaille provenant d'autres espèces que *Gallus Domesticus*.

Sources : Global Trade Atlas et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

## 2.6. LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION

Le circuit de commercialisation des œufs de consommation présente les échanges d'œufs, en volume et en valeur, entre les acteurs de la filière, des producteurs jusqu'aux consommateurs<sup>6</sup>. Il met aussi en évidence le commerce avec les entreprises des autres provinces et pays. Le circuit est présenté à titre indicatif, car certaines données sont des estimations devant être considérées comme de grandes tendances (voir l'annexe méthodologique).

**TABEAU 6 – CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS DE CONSOMMATION POUR L'ANNÉE 2013**  
(EN MILLIERS DE DOUZAINES ET EN MILLIONS DE DOLLARS)



Sources :

1. Statistique Canada, *Production et écoulement d'œufs* (Cansim 003-0020) et *Offre et utilisation d'aliments au Canada* (Cansim 002-0010);
2. Global Trade Atlas;
3. Les Producteurs d'œufs du Canada, données sur le marché : classements provinciaux par calibre, mouvement interprovincial, déclarations de produits industriels, prix au producteur et prix aux décoquilleurs;
4. Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Prix moyen pondéré de la volaille et des œufs de table aux consommateurs*;
5. Institut de la statistique du Québec, modèle intersectoriel : simulation de la demande alimentaire québécoise 2013 et Population et démographie : estimation de la population;
6. Nielsen, *Dépenses alimentaires des Québécois dans les magasins de distribution en 2013*;
7. MAPAQ, compilation de la Direction des études et perspectives économiques.

En 2013, la production totale d'œufs vendus pour la consommation atteignait 99 millions de douzaines et sa valeur se chiffrait à 147 millions de dollars. Ce montant comprend les primes et avantages obtenus par les producteurs, mais il exclut les frais de transport, d'entreposage et d'administration supportés avant l'étape de classement.

En tenant compte de la répartition des achats d'œufs de table et de casserie, on estime à près de 167 millions de dollars la valeur des achats des classificateurs et des transformateurs aux producteurs québécois. En outre, les classificateurs-transformateurs se sont approvisionnés sur les marchés interprovinciaux et internationaux. La valeur totale des importations interprovinciales est de 15 millions de dollars, ce qui correspond à 8,1 millions de douzaines. Les classificateurs-transformateurs ont aussi importé d'autres pays environ 3,1 millions de douzaines d'une valeur de 3 millions de dollars. Cette quantité étant insuffisante pour répondre à la demande des consommateurs québécois, on estime que les classificateurs-transformateurs ont importé d'autres provinces, en plus de quantités déclarées, environ 21 millions de douzaines d'œufs d'une valeur approximative de 26 millions de dollars.

6. En raison du faible nombre d'entreprises dans les secteurs de la classification et de la transformation au Québec et de l'absence de données sur les transactions entre celles-ci, ces secteurs ont été combinés dans le circuit de commercialisation.

Au paragraphe précédent, le commerce international semblait, à la première analyse, assez limité. Toutefois, en tenant compte, d'une part, des degrés d'autosuffisance des autres provinces et en sachant, d'autre part, que les importations internationales peuvent transiter par d'autres provinces avant d'arriver au Québec, on considère alors qu'une partie de l'importation internationale est destinée au Québec. Environ 17,3 millions de douzaines d'œufs (21 millions de dollars) seraient ainsi acheminées au Québec.

En 2013, les exportations interprovinciales étaient de 695 000 douzaines, pour une valeur de 905 000 dollars. Les exportations internationales s'élevaient, quant à elles, à 719 000 douzaines, ce qui représente une valeur de 848 000 dollars.

Finalement, la quantité d'œufs acheminés dans les commerces de détail, les hôtels, les restaurants et les institutions est évaluée à 147 millions de douzaines, pour une valeur de 422 millions de dollars.

## CHAPITRE 3 – LA PRODUCTION

### LES CONSTATS

- Au cours des 10 dernières années (2004-2013), le Québec est la province canadienne qui a enregistré la plus forte croissance de son allocation du contingent fédéral d'œufs de consommation. Sa part est passée de 17,9 % à 18,7 %.
- Pendant la période, le Québec a vu son nombre de producteurs croître de 11 %.
- La taille moyenne des fermes québécoises est la plus élevée au Canada. Cependant, l'augmentation de la taille des fermes a été moins importante au Québec que dans d'autres provinces canadiennes.
- Le Québec compte une part importante de producteurs possédant moins de 100 poules pondeuses. Leurs élevages représentent une faible proportion du nombre total de poules pondeuses au Québec, et ces producteurs commercialisent généralement leurs produits à la ferme.
- Les trois quarts de la production québécoise sont réalisés dans les régions de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec.
- Le coût de production des œufs de calibre gros a augmenté de 25 % au Québec ces dix dernières années. Il demeure tout de même un des plus faibles au pays. Les prix au producteur ont suivi la même tendance et sont maintenant comparables à ceux de l'Ontario.
- La croissance des prix aux producteurs combinée à la hausse de la production a fait croître les recettes monétaires de marché de 45 % durant la même période.
- Le respect des normes en matière de bien-être animal, de salubrité, de biosécurité à la ferme et d'antibiorésistance constitue un enjeu quotidien pour les producteurs d'œufs de consommation.

### 3.1 LES CONTINGENTS DE PRODUCTION

#### 3.1.1 L'ALLOCATION DU CONTINGENT FÉDÉRAL D'ŒUFS DE CONSOMMATION

Le système d'allocation de contingent est le système au moyen duquel l'office national de commercialisation, les POC, alloue les contingents à chaque office provincial. Le contingent détermine ainsi la quantité d'œufs qu'une province peut produire pour approvisionner le marché national. Il est établi en fonction de l'évolution de la demande d'œufs au cours des années antérieures.

Puisqu'aucune disposition de l'Accord fédéral-provincial ne prévoyait le mode de répartition entre les provinces des allocations dépassant la base de production historique de 1972, il est devenu nécessaire pour l'office de trouver une façon de renouveler le partenariat entre les signataires de l'Accord. Ainsi, en 1999, les producteurs canadiens ont adopté l'entente sur la gestion des allocations (Entente de Saint-Andrews), qui demeure la méthode utilisée pour répartir la variation des allocations du contingent. En vertu de cette entente, les POC déterminent d'abord, à partir des besoins du marché de table, si une augmentation de l'allocation nationale d'au moins 100 000 poules est nécessaire. Si c'est le cas, la hausse est répartie entre les provinces

selon une formule qui comporte 2 volets. D'une part, 50 % de l'augmentation est allouée à toutes les provinces au prorata de leur part de marché respective. D'autre part, les 50 % restant sont alloués aux provinces dont le ratio provincial « allocation/population » est inférieur au ratio national (c'est le cas du Québec).

**TABLEAU 7 – CONTINGENT FÉDÉRAL RÉPARTI ENTRE LES PROVINCES**

| Année                 | Provinces de l'Ouest |            | Ontario         |             | Québec          |            | Provinces de l'Atlantique |             | Canada          |
|-----------------------|----------------------|------------|-----------------|-------------|-----------------|------------|---------------------------|-------------|-----------------|
|                       | Milliers de dz.      | %          | Milliers de dz. | %           | Milliers de dz. | %          | Milliers de dz.           | %           | Milliers de dz. |
| <b>2004</b>           | 194 363              | 36,6       | 198 941         | 37,5        | 94 751          | 17,9       | 42 524                    | 8,0         | 530 579         |
| <b>2005</b>           | 198 101              | 36,6       | 202 767         | 37,5        | 96 573          | 17,9       | 43 342                    | 8,0         | 540 783         |
| <b>2006</b>           | 196 556              | 36,6       | 201 182         | 37,5        | 95 824          | 17,9       | 43 022                    | 8,0         | 536 584         |
| <b>2007</b>           | 198 726              | 36,6       | 203 398         | 37,5        | 96 886          | 17,9       | 43 514                    | 8,0         | 542 524         |
| <b>2008</b>           | 198 726              | 36,6       | 203 398         | 37,5        | 96 886          | 17,9       | 43 514                    | 8,0         | 542 524         |
| <b>2009</b>           | 202 476              | 36,6       | 206 181         | 37,3        | 100 524         | 18,2       | 44 018                    | 8,0         | 553 199         |
| <b>2010</b>           | 206 336              | 36,6       | 208 981         | 37,1        | 103 960         | 18,4       | 44 504                    | 7,9         | 563 781         |
| <b>2011</b>           | 216 310              | 36,6       | 218 360         | 36,9        | 109 893         | 18,6       | 46 453                    | 7,9         | 591 017         |
| <b>2012</b>           | 213 000              | 36,6       | 214 828         | 36,9        | 108 468         | 18,6       | 45 670                    | 7,8         | 581 966         |
| <b>2013</b>           | 214 234              | 36,6       | 215 768         | 36,9        | 109 505         | 18,7       | 45 820                    | 7,8         | 585 327         |
| <b>Croissance (%)</b> | <b>10,2</b>          | <b>0,0</b> | <b>8,5</b>      | <b>-0,6</b> | <b>15,6</b>     | <b>0,9</b> | <b>7,8</b>                | <b>-0,2</b> | <b>10,3</b>     |

Note : Les contingents ne comprennent pas les contingents d'œufs destinés à la transformation. Les contingents des années 2005 et 2011 représentent des années de production de 53 semaines.

Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada, rapports annuels, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Au cours des 10 dernières années, l'allocation a augmenté de 10,3 % au pays, ce qui équivaut à une croissance de 54,7 millions de douzaines d'œufs. De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui a connu la croissance la plus marquée, soit 15,6 %, comparativement à 8,5 % pour l'Ontario, 10,2 % pour les provinces de l'Ouest et 7,8 % pour les provinces de l'Atlantique. Le résultat du Québec n'est pas étranger au mode de répartition de la croissance des allocations qui a été implanté au début des années 2000 et qui permet aux provinces dont le rapport entre l'allocation et la population est inférieur à la moyenne des provinces de bénéficier d'une croissance plus élevée<sup>7</sup>. Enfin, le Québec a vu sa part de marché au pays augmenter de 0,9 % au cours de la dernière décennie. Elle est ainsi passée de 17,9 % à 18,7 % en 2013. Avec un contingent de 109,5 millions de douzaines d'œufs en 2013, le Québec demeure la deuxième province en importance au pays, derrière l'Ontario (215,8 millions de douzaines), mais devant la Colombie-Britannique et l'Alberta, qui ont un contingent respectif de 71 et 52,5 millions de douzaines.

L'Entente de Saint-Andrews prévoyait également de confier aux POC la possibilité d'allouer, selon des règles particulières et à la demande d'un office provincial, un contingent d'œufs destinés à la transformation (ODT). Il importe de rappeler que l'approvisionnement du secteur de la transformation provient des excédents de la production intérieure non écoulee sur le marché des œufs de table. Ces excédents sont écoulés dans le cadre du Programme de produits industriels (PPI) administré par les POC. Le contingent des ODT a été mis

7. À ce titre, la part de la population du Québec dans l'ensemble canadien se situe à 23,2 % en 2013.

en place pour répondre à des besoins additionnels des transformateurs. Toutefois, les ODT doivent avoir fait l'objet d'une entente préalable entre les producteurs et les transformateurs. Le prix au producteur équivaut au prix offert dans le cadre du PPI, soit un prix basé sur le prix américain à la transformation. En 2013, le contingent des ODT fixé au pays s'élevait à près de 38,8 millions de douzaines d'œufs. Un contingent des ODT équivalant à 2,5 millions de douzaines d'œufs est alloué au Québec. Toutefois, les producteurs québécois ne l'utilisent pas présentement.

### 3.1.2 L'ALLOCATION DU CONTINGENT FÉDÉRAL D'ŒUFS DE VACCINS

Une part des œufs produits au Canada est utilisée dans la fabrication de vaccins contre la grippe saisonnière et la grippe pandémique. Les POC ont mis en place une allocation particulière pour la production de ces œufs. En 2013, les producteurs québécois se partageaient une allocation de 459 385 poules pondeuses, soit 72 % de l'allocation totale canadienne, établie à 635 040 poules pondeuses. L'allocation restante de 175 655 poules pondeuses était attribuée à l'Ontario. Au Québec, une convention de mise en marché a été conclue entre la FPOQ et les principaux couvoiriers d'œufs de vaccins.

## 3.2 LA PRODUCTION AU QUÉBEC ET AU CANADA

### LE NOMBRE DE PRODUCTEURS

Au Canada, des années 2004 à 2013, le nombre de détenteurs de contingents de production est passé de 1 078 à 1 021. Bien qu'elle soit modérée, cette tendance à la baisse vient confirmer un mouvement amorcé dans les décennies précédentes. Le nombre de producteurs au Québec a pour sa part crû de 11 %.

TABLEAU 8 – NOMBRE DE PRODUCTEURS D'ŒUFS AU CANADA

| Année | Provinces de l'Ouest | Ontario | Québec | Provinces de l'Atlantique | Canada |
|-------|----------------------|---------|--------|---------------------------|--------|
| 2004  | 530                  | 380     | 104    | 64                        | 1 078  |
| 2005  | 526                  | 375     | 105    | 63                        | 1 069  |
| 2006  | 526                  | 359     | 105    | 63                        | 1 053  |
| 2007  | 528                  | 351     | 104    | 62                        | 1 045  |
| 2008  | 523                  | 346     | 106    | 57                        | 1 032  |
| 2009  | 509                  | 344     | 108    | 54                        | 1 015  |
| 2010  | 522                  | 339     | 110    | 54                        | 1 025  |
| 2011  | 520                  | 328     | 106    | 55                        | 1 009  |
| 2012  | 523                  | 324     | 115    | 54                        | 1 012  |
| 2013  | 525                  | 325     | 115    | 56                        | 1 021  |

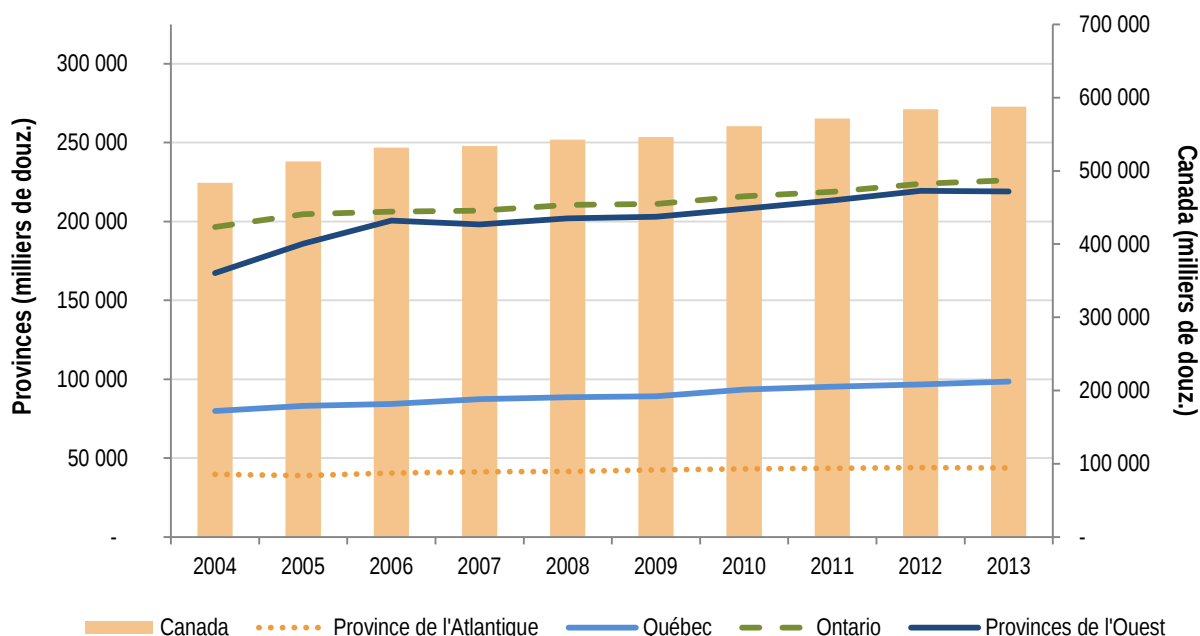
Notes : Il s'agit des producteurs qui possèdent un quota de production, y compris les producteurs d'œufs de vaccins.

Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada, rapports annuels, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

## LA PRODUCTION CANADIENNE D'ŒUFS DE CONSOMMATION

Pour la dernière décennie, on observe une tendance à la hausse de la production canadienne d'œufs. Au cours des 5 dernières années seulement, la production canadienne s'est accrue de 7,6 %. C'est au Québec (+ 10,7 %) que la croissance a été la plus marquée depuis 2009.

GRAPHIQUE 7 – RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ŒUFS DE CONSOMMATION SELON LA PROVINCE



Note : Ces données incluent la production provinciale d'œufs publiées par Statistique Canada, qui excluent les œufs vendus à l'incubation, les fuites et les rejets ainsi que la consommation domestique.

Sources : Statistique Canada, Cansim, tableau 003-0020, *Production et écoulement d'œufs*, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

## LA TAILLE MOYENNE DES FERMES

C'est au Québec que la taille moyenne des fermes est la plus élevée au pays, avec une moyenne de plus de 33 000 poules pondeuses par entreprise<sup>8</sup>. La croissance de la taille des entreprises est toutefois assez faible avec une augmentation de 6 % au Québec, comparativement à 26 % en Ontario, à 28 % dans les provinces de l'Ouest et à 18 % dans les provinces de l'Atlantique.

8. Comme les POC incluent les producteurs d'œufs de vaccin dans leurs données sur le nombre de producteurs, le nombre moyen de poules pondeuses par ferme est inférieur à la moyenne publiée par la FPOQ, soit 37 120 en 2013.

**TABLEAU 9 – NOMBRE DE POULES PONDEUSES PAR PRODUCTEUR D'ŒUFS AU CANADA**

| Année | Provinces de l'Ouest | Ontario | Québec | Provinces de l'Atlantique | Canada |
|-------|----------------------|---------|--------|---------------------------|--------|
| 2004  | 11 276               | 18 673  | 31 527 | 24 663                    | 16 632 |
| 2005  | 12 581               | 19 321  | 32 294 | 24 737                    | 17 596 |
| 2006  | 13 359               | 20 275  | 32 969 | 25 283                    | 18 368 |
| 2007  | 13 290               | 20 868  | 33 517 | 25 877                    | 18 595 |
| 2008  | 13 453               | 21 120  | 32 542 | 27 998                    | 18 788 |
| 2009  | 13 829               | 21 430  | 31 835 | 29 708                    | 19 287 |
| 2010  | 13 874               | 22 103  | 32 541 | 29 953                    | 19 446 |
| 2011  | 14 270               | 22 996  | 34 637 | 29 469                    | 20 108 |
| 2012  | 14 485               | 23 402  | 32 766 | 30 364                    | 20 241 |
| 2013  | 14 469               | 23 581  | 33 297 | 29 168                    | 20 296 |

Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada, rapports annuels, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

### LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION AU QUÉBEC

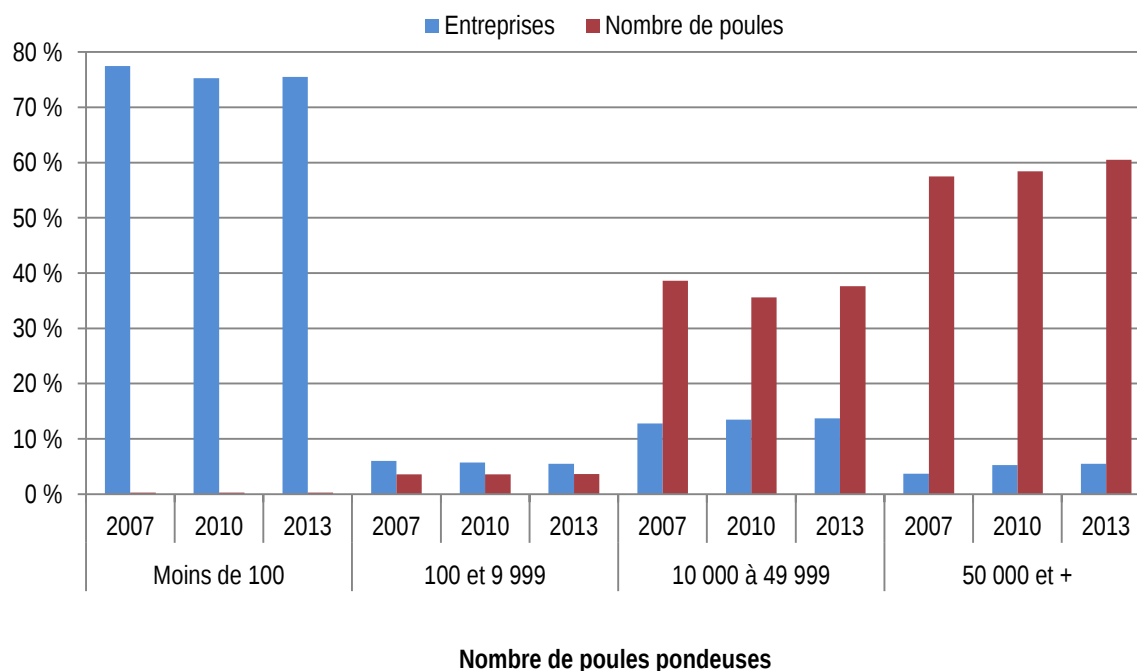
Le graphique 8 présente des données sur des entreprises qui détiennent ou non des quotas de production établis par la FPOQ. En effet, selon le Règlement sur les quotas des producteurs d'œufs de consommation du Québec, mis en place en vertu du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec, seuls les producteurs qui possèdent un élevage d'au moins 100 poules pondeuses doivent détenir un quota.

Bien qu'elles soient importantes en nombre, les entreprises qui possèdent moins de 100 poules pondeuses réalisent une très faible proportion de la production québécoise. Réparties sur l'ensemble du territoire québécois, ces entreprises commercialisent généralement leurs produits à la ferme, de sorte qu'elles desservent essentiellement un marché de proximité<sup>9</sup>.

9. Le Règlement sur les aliments (RLRQ, c. P-29, r. 1) appliqué en vertu de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29, a. 40) prévoit que les œufs de poules domestiques destinés à la vente doivent être classés, marqués et emballés, et que leurs contenants doivent être marqués. Toutefois, l'obligation de classer les œufs ne s'applique pas à la vente au détail effectuée à l'établissement du producteur, alors que le marquage des œufs concerne uniquement les œufs d'un élevage de plus de 300 poules.

Enfin, on observe qu'il n'y a pas eu de consolidation marquée chez les entreprises dont l'élevage compte au moins 100 poules. En effet, peu importe la taille de l'élevage, la part relative des entreprises et celle des poules pondeuses se sont maintenues durant les années étudiées.

**GRAPHIQUE 8 – RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PRODUCTRICES D'ŒUFS DE CONSOMMATION  
ET DU NOMBRE DE POULES PONDEUSES SELON LA TAILLE DE L'ÉLEVAGE AU QUÉBEC**



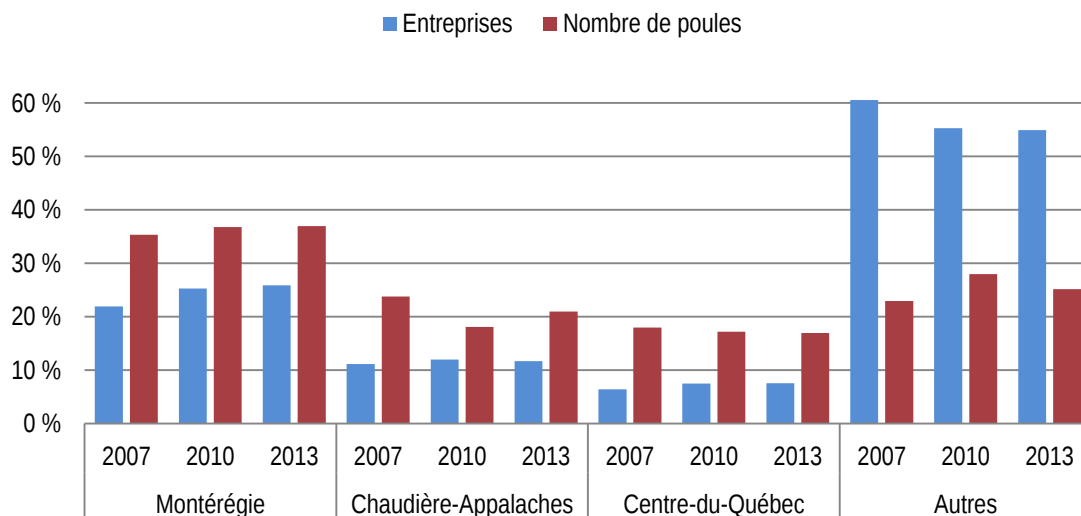
Note : Les entreprises qui sont considérées comme actives en production d'œufs sont celles qui déclarent posséder un élevage de poules pour la production d'œufs (plus de 20 semaines) et qui affirment produire des œufs pour la vente.

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, et compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

## LA RÉPARTITION RÉGIONALE

Bien que les entreprises de production d'œufs soient réparties sur l'ensemble du territoire québécois, on constate que la production se concentre dans les régions centrales comme la Montérégie (37 %), Chaudière-Appalaches (21 %) et le Centre-du-Québec (17 %).

**GRAPHIQUE 9 – RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PRODUCTRICES D'ŒUFS DE CONSOMMATION ET DU NOMBRE DE POULES PONDEUSES, PAR RÉGION AU QUÉBEC**



Note : Les entreprises qui sont considérées comme actives en production d'œufs sont celles qui déclarent posséder un élevage de poules pour la production d'œufs (plus de 20 semaines) et qui affirment produire des œufs pour la vente.

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, et compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

## LES QUOTAS DE PRODUCTION

La disponibilité et les prix des quotas ont soulevé certaines préoccupations chez les producteurs québécois au cours des dernières années. En 2009, les producteurs d'œufs de consommation du Québec ont décidé de mettre en place un système spécialement conçu pour s'échanger les quotas. Celui-ci remplaçait le système de gré à gré où l'information sur la disponibilité du quota à vendre de même que le prix des transactions étaient privés. L'introduction du Système centralisé de vente de quota d'œufs de consommation devait faciliter l'accès à la production d'œufs de consommation pour tous, et ce, de manière transparente. Depuis la première séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, il y a eu 13 enchères qui étaient justifiées en raison du nombre d'offres de vente et d'achat (3 séances ont été annulées). À partir de mai 2013, le prix du quota a amorcé une ascension, passant de 253 dollars par poule pondeuse en 2010 à 285 dollars en mai 2013. Voyant l'amorce d'une tendance haussière dans le prix des quotas, la FPOQ a suspendu tout transfert de quotas à partir de juin 2013, afin de revoir le mécanisme de transaction de quotas.

Bien que la disponibilité du quota demeure un enjeu pour les producteurs, la hausse des allocations annoncées au cours des dernières années et le potentiel de croissance de la demande en œufs laissent entrevoir des perspectives positives pour la relève nouvellement établie. À cet égard, la FPOQ a lancé un programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs. Le programme a permis d'implanter 9 nouvelles entreprises en accordant à un candidat ou à une candidate un prêt à vie d'un quota de 5 000 poules pondeuses. Depuis la mise en place du programme en 2006, le nombre de détenteurs d'un quota de production pour les œufs de consommation est passé de 103 à 108 au Québec.

### 3.3 LE COÛT DE PRODUCTION, LE PRIX AU PRODUCTEUR ET LA COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité peut être définie comme la capacité d'accroître ou de conserver ses parts de marché tout en maintenant un bon rendement financier. Dans le cas des œufs de consommation, le marché est restreint au Canada. La répartition du quota fédéral entre les provinces provient de l'application d'une formule adoptée par les différents offices de commercialisation, et les prix sont fixés par provinces sur la base de leurs coûts de production.

Dans ce contexte, les entreprises augmentent ou maintiendront leur part de marché et auront un bon rendement financier, selon les conditions qui ont été convenues dans le cadre du système de gestion de l'offre des œufs de consommation. Les coûts de production et le prix au producteur résultent alors des conditions établies par le système de gestion de l'offre. La compétitivité des entreprises face à des concurrents étrangers comme les États-Unis, dans le contexte de protection tarifaire, mériterait une analyse particulière. Cependant, les données financières fiables sur le détail des coûts d'exploitation des producteurs d'œufs n'étant pas disponibles, une telle comparaison n'a pu être réalisée.

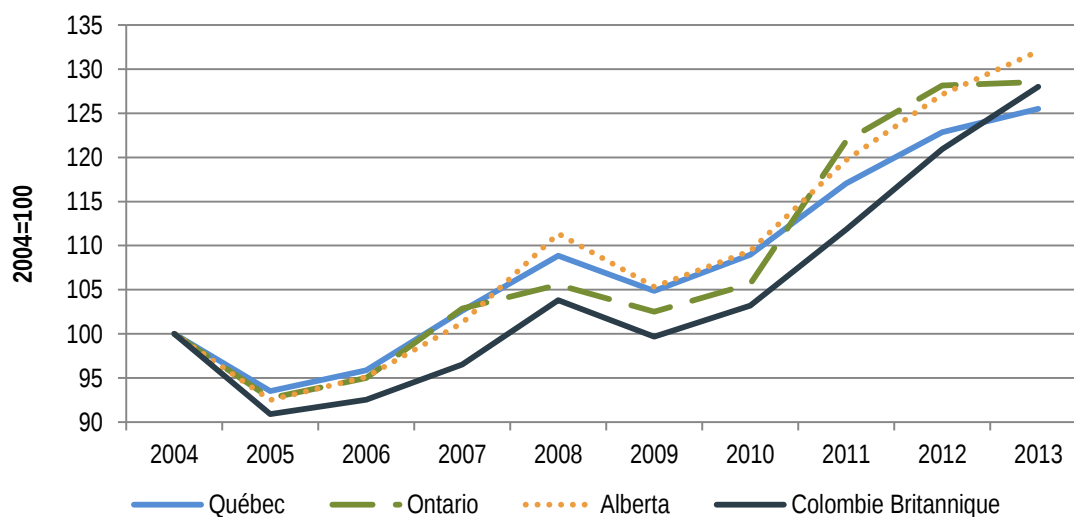
Dans le système de gestion de l'offre des œufs canadiens, chaque office de commercialisation provincial détermine les prix aux producteurs en se basant notamment sur la formule de coûts de production établie par les POC. Les producteurs obtiennent le même prix pour leurs œufs, que ceux-ci soient vendus pour le marché de table ou de transformation.

Pour déterminer ces coûts, les POC confient tous les cinq ans à une tierce entreprise le mandat de mener une enquête sur le coût de production des œufs. Celui-ci tient compte du prix des poulettes, du coût des aliments, du rendement du capital et des coûts d'exploitation. La formule inclut également les prélèvements que le producteur doit payer à l'office national et à son office provincial. Par la suite, les POC révisent et ajustent tous les mois les coûts provinciaux afin de prendre en considération l'évolution du prix des principales composantes de la formule dans chacune des provinces.

Entre les années 2004 et 2013, le coût de production annuel moyen des œufs de catégorie « A gros » au Québec est passé de 1,54 à 1,93 dollar la douzaine, ce qui représente une augmentation de 25 %.

Le Québec enregistre un coût de production parmi les plus faibles en 2004 (juste derrière l'Ontario à 1,51 dollar par douzaine); la croissance du coût a également été, à partir de 2011, parmi les plus faibles augmentations au pays.

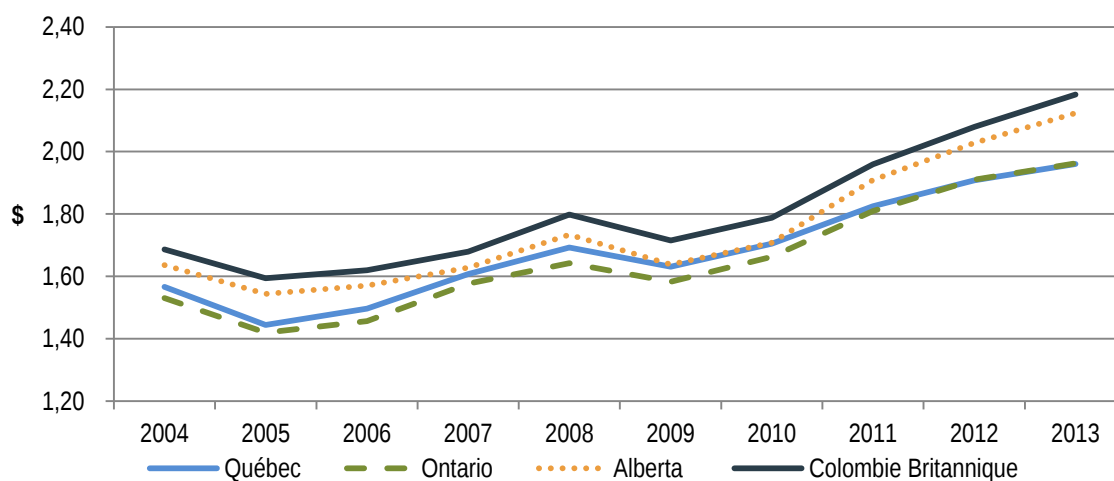
**GRAPHIQUE 10 – ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION MOYEN DES ŒUFS BLANCS, CALIBRE GROS**



Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada, données sur le marché, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Des années 2004 à 2013 au Québec, le prix au producteur pour les œufs de catégorie « A gros » est passé de 1,57 à 1,96 dollar la douzaine. Il s'agit d'une augmentation de 25 % sur 10 ans comparativement à 28 % en Ontario, 29 % en Colombie-Britannique et 31 % au Manitoba. En 2013, le prix au producteur en Ontario et au Québec est le même, soit 1,96 dollar la douzaine.

**GRAPHIQUE 11 – PRIX AU PRODUCTEUR D'ŒUFS DE CONSOMMATION, CATÉGORIE « A GROS »**

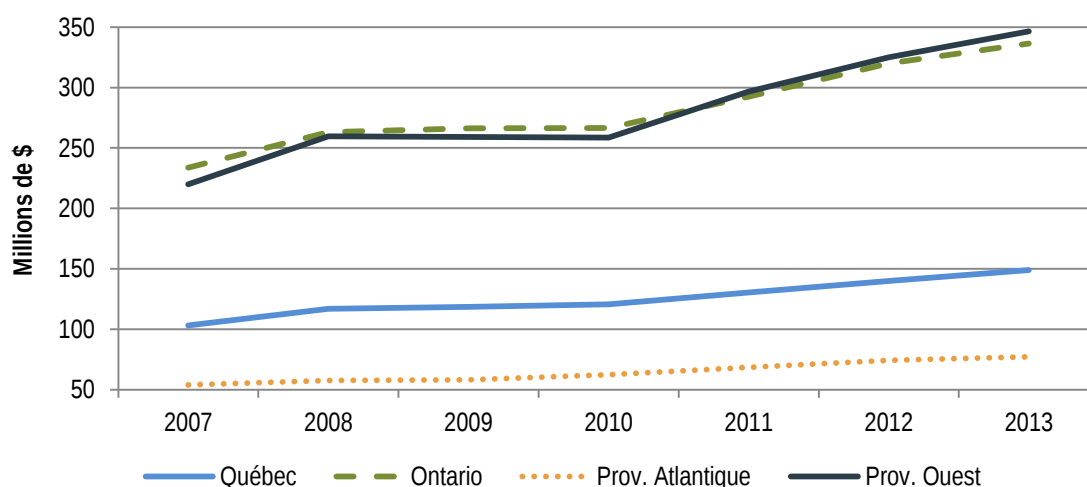


Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada, données sur le marché, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

### 3.4 LES RECETTES MONÉTAIRES

Entre les années 2007 et 2013, les recettes monétaires des producteurs d'œufs de consommation au Canada se sont accrues de 7 % par année en moyenne. Elles sont passées de 611 millions de dollars en 2007 à 909 millions de dollars en 2013, ce qui représente une hausse de 49 %<sup>10</sup>. Durant cette période, les recettes monétaires au Québec ont progressé de 45 % (103 millions de dollars en 2007 par rapport à 149 millions de dollars en 2013). Avec une croissance annuelle de 6 %, le Québec se compare à l'Ontario et aux provinces de l'Atlantique, mais sa croissance reste inférieure à celle des provinces de l'Ouest (8 %). Quant à sa part relative des recettes monétaires, elle a diminué très légèrement en comparaison avec le total canadien. Elle est en effet passée de 16,9 % à 16,4 %.

**GRAPHIQUE 12 – RECETTES MONÉTAIRES DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION AU CANADA**



Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 002-0001, et MAPAQ, compilation de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

10. Les recettes monétaires agricoles, qui sont calculées par Statistique Canada, représentent la valeur des ventes au premier changement de propriété. Les prix utilisés pour évaluer cette valeur incluent tout boni ou toute prime que l'on peut rattacher à des produits particuliers, mais ils excluent les frais déduits avant que le producteur ne soit payé (par exemple : entreposage, transport, frais d'administration ou de commercialisation).

## 3.5 LES ENJEUX DU CONTEXTE D’AFFAIRES DE LA PRODUCTION D’ŒUFS DE CONSOMMATION

### 3.5.1 LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le respect du bien-être animal est une préoccupation grandissante de la population et des consommateurs. Un récent sondage du MAPAQ sur la perception des consommateurs québécois indique en effet que 83 % d'entre eux sont très ou plutôt préoccupés par le bien-être des animaux destinés à la consommation et que 48 % des consommateurs ont une opinion mauvaise ou plutôt mauvaise concernant la qualité et les conditions offertes aux animaux durant le transport. Par ailleurs, plus de la moitié des consommateurs québécois perçoivent le traitement des volailles comme très mauvais ou plutôt mauvais<sup>11</sup>.

À l'instar de l'ensemble des productions animales, les producteurs d'œufs continuent d'évaluer leurs façons de faire pour évoluer au même rythme que les progrès scientifiques et les normes de bien-être animal. L'ensemble des acteurs de la filière des œufs est sensibilisé à l'enjeu du bien-être animal. L'adaptation des entreprises à de nouvelles pratiques d'élevage pourrait avoir des répercussions économiques et financières importantes.

Au Canada, le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage élabore les codes de pratiques qui précisent les normes canadiennes pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage. Le code de pratiques pour les poules pondeuses est en cours de révision depuis le mois d'avril 2012. L'échéance a été fixée à l'été 2016. En parallèle, les POC ont entrepris une démarche afin d'actualiser le programme de soins aux animaux relatif au bien-être des poules pondeuses. Au Québec, un comité s'est formé sous l'égide de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Son mandat est de prévoir les modalités d'application de ce programme révisé.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) travaille à la révision de la partie XII – Transport des animaux du Règlement sur la santé des animaux et de la politique sur les oiseaux fragilisés. Les modifications envisagées entraîneraient de nouvelles exigences concernant notamment les temps de transport. Pour la filière des œufs de consommation, la mise en vigueur de ces changements pourrait impliquer certaines modifications des pratiques de transport des poussins destinés à devenir des poules pondeuses ou des oiseaux de réforme.

### 3.5.2 LA SALUBRITÉ DES ŒUFS

#### LA SURVEILLANCE DE *SALMONELLA ENTERITIDIS*

*Salmonella Enteritidis* (SE) est un agent pathogène qui peut se retrouver à l'intérieur des œufs produits par les poules pondeuses infectées. Il peut causer des toxi-infections alimentaires chez les consommateurs qui mangent des œufs contaminés insuffisamment cuits. C'est pourquoi des mesures de surveillance et de contrôle de cet agent sont appliquées dans la production d'œufs afin de protéger la santé publique et la santé animale. À ce titre, le Comité de surveillance intégrée de *Salmonella Enteritidis* dans les œufs de consommation du Québec regroupe des partenaires gouvernementaux et de l'industrie avicole. Son rôle est de s'assurer de la qualité et de l'innocuité des œufs de consommation vendus au Québec.

11. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Sondage sur la santé et le bien-être des animaux dédiés à la consommation au Québec*, 2013.

## LA SALUBRITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES ŒUFS

D'une part, le programme Contrôle optimal de la salubrité dans la production d'œufs de consommation (COSPOC) a été mis sur pied à l'initiative de la FPOQ avec la collaboration du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Il spécifie les exigences relatives au transport des œufs et des oiseaux, au contrôle des rongeurs, au dépistage de SE, au contrôle des antimicrobiens et aux mesures de biosécurité afin de garantir un contrôle optimal de la salubrité dans la production d'œufs de consommation. Le BNQ effectue les audits et accorde la certification aux acteurs qui respectent les exigences du programme. L'ensemble des acteurs de la filière des œufs de consommation du Québec est certifié dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, depuis juillet 2013, le Règlement sur les aliments (RLRQ c. P -29, r. 1) établit les exigences relatives à la traçabilité des œufs de consommation. Ce changement réglementaire a pour objet d'assurer l'efficacité des rappels d'œufs qui sont contaminés ou susceptibles d'entraîner des risques pour la santé des consommateurs. Il vise aussi à assurer la capacité d'intervention pour limiter l'incidence des contaminations sur l'économie du secteur. Ainsi, la réglementation rend obligatoire l'enregistrement des établissements de classification des œufs ainsi que la tenue de registres de production, de transport et de classification des œufs.

Enfin, l'antibiorésistance est un enjeu de santé publique important en production animale. L'usage d'antibiotiques, même s'il est fait de façon judicieuse, peut favoriser l'apparition de bactéries résistantes. Les antibiotiques deviennent alors moins efficaces pour traiter les infections bactériennes, et les options de traitement sont donc plus limitées tant chez l'humain que chez les animaux. Ainsi, les producteurs doivent démontrer qu'ils font un usage judicieux des antibiotiques et que leurs produits sont exempts de résidus. À ce titre, la FPOQ administre un programme relatif à l'utilisation d'antibiotiques qui vise à s'assurer de l'absence de résidus médicamenteux dans les œufs produits au Québec et à démontrer une utilisation responsable des antimicrobiens dans cette production.

### 3.5.3 LA GESTION ET LA PRÉVENTION DES URGENCES DE SANTÉ ANIMALE

Les épisodes d'influenza aviaire au Canada démontrent l'importance pour l'industrie avicole de se préparer et d'intervenir de façon concertée en cas d'urgence sanitaire. L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) a été créée dans cet objectif. La FPOQ est l'une des organisations membres qui en assument le financement et la gestion. La mission de cette équipe est de travailler, de concert avec les autorités gouvernementales et les autres acteurs de l'industrie avicole, à la surveillance et à la prévention de toute incursion de maladie à déclaration obligatoire ou d'importance économique touchant le secteur aviaire sur le territoire québécois et, le cas échéant, d'en limiter la propagation et d'en minimiser les conséquences sur l'ensemble de la filière. L'EQCMA a mené plusieurs projets en ce sens, ce qui a permis d'offrir aux producteurs et aux autres acteurs de l'industrie différents outils pour l'implantation et le maintien au quotidien de bonnes pratiques en matière de biosécurité.

Par ailleurs, le secteur avicole a été le premier à posséder une norme nationale de biosécurité. De surcroît, l'ACIA a publié un guide de biosécurité pour les fournisseurs de services de l'industrie de la volaille en août 2014. Enfin, des éléments de biosécurité sont inclus dans le COSPOC, et tous les producteurs d'œufs du Québec doivent s'y conformer pour obtenir leur certification.

## CHAPITRE 4 – LA CLASSIFICATION

Entre le départ de chez le producteur et l'arrivée chez le détaillant, les œufs sont acheminés vers des postes de classement. Dans ces établissements, on procède au lavage et au mirage afin de déterminer la qualité, au classement selon les catégories, à l'emballage et à la distribution. Au Canada, les classificateurs ont la responsabilité de déterminer et d'anticiper les besoins en approvisionnement pour le marché de table. Pour ce faire, ils s'approvisionnent en œufs auprès des producteurs, d'autres classificateurs ou au moyen d'importations, afin de répondre aux besoins des consommateurs. Les classificateurs rendront les œufs en surplus sur le marché de table disponibles pour le Programme de produits industriels, qui est administré au Québec par la FPOQ (voir la section 5.2 pour plus de détails).

### LES CONSTATS

- En assurant le lien entre les producteurs et les distributeurs, les classificateurs ont la responsabilité d'approvisionner le marché de table. Les œufs dont le classement ne satisfait pas aux conditions du marché de table et les œufs en surplus sur ce marché seront par la suite acheminés aux transformateurs.
- Parmi les 20 postes de classement agréés par l'ACIA au Québec, c'est dans 3 postes, qui appartiennent à deux entreprises, que l'on classe la majorité des œufs au Québec.

### 4.1 LA STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

Au Canada, on compte un total de 203 postes de classement d'œufs agréés par l'ACIA, dont 20 dans la province de Québec. Au total, c'est un peu plus de 104,9 millions de douzaines d'œufs qui ont été classées au Québec en 2013.

**TABEAU 10 – CLASSEMENT D'ŒUFS PAR CLASSIFICATEUR AU QUÉBEC**

| Année | Extra gros<br>(Millions de dz.) | Part relative<br>(%) | Gros<br>(Millions de dz.) | Part relative<br>(%) | Moyen<br>(Millions de dz.) | Part relative<br>(%) | Autres<br>(Millions de dz.) | Part relative<br>(%) | Total<br>(Millions de dz.) |
|-------|---------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------|
| 2003  | 21,4                            | 22                   | 45,1                      | 47                   | 16,5                       | 17                   | 12,3                        | 13                   | 95,4                       |
| 2004  | 20,1                            | 24                   | 41,8                      | 49                   | 14,5                       | 17                   | 8,2                         | 10                   | 84,6                       |
| 2005  | 20,2                            | 22                   | 43,0                      | 48                   | 15,2                       | 17                   | 11,6                        | 13                   | 90,0                       |
| 2006  | 22,2                            | 25                   | 44,1                      | 49                   | 15,4                       | 17                   | 7,9                         | 9                    | 89,5                       |
| 2007  | 26,5                            | 29                   | 43,9                      | 47                   | 15,0                       | 16                   | 7,3                         | 8                    | 92,8                       |
| 2008  | 26,4                            | 28                   | 44,3                      | 47                   | 15,2                       | 16                   | 7,9                         | 8                    | 93,8                       |
| 2009  | 22,4                            | 24                   | 44,0                      | 46                   | 16,3                       | 17                   | 11,9                        | 13                   | 94,6                       |
| 2010  | 23,0                            | 23                   | 47,0                      | 47                   | 17,6                       | 18                   | 11,6                        | 12                   | 99,2                       |
| 2011  | 25,1                            | 24                   | 47,5                      | 46                   | 16,8                       | 16                   | 13,7                        | 13                   | 103,1                      |
| 2012  | 25,3                            | 25                   | 47,7                      | 47                   | 16,7                       | 16                   | 12,8                        | 13                   | 102,5                      |
| 2013  | 25,7                            | 24                   | 48,0                      | 46                   | 16,5                       | 16                   | 14,7                        | 14                   | 104,9                      |

Source : Les Producteurs d'œufs du Canada, données sur le marché.

Le Groupe Nutri, qui est la propriété de 36 actionnaires producteurs, compte Nutri-Œuf inc. et, depuis juillet 2013, Les Œufs Ovale S.E.C. Le Groupe classe 70 % de la production québécoise d'œufs. Nutri-Œuf inc. est située à Saint-Hyacinthe et emploie environ 80 personnes, tandis que Les Œufs Ovale S.E.C. se trouvent à Saint-Lambert-de-Lauzon et ont une cinquantaine d'employés.

Les Fermes Burnbrae Ltée sont propriétaires de La Ferme St-Zotique Ltée située à Vaudreuil-Soulanges. L'entreprise exploite une ferme de production d'œufs et un poste de classement. Elle emploie 90 personnes dans ses installations.

Il existe également de petits classificateurs régionaux et certains producteurs qui possèdent un poste de classement. Ces derniers classent environ 5 % des œufs produits dans la province.

## CHAPITRE 5 – LA TRANSFORMATION

*L'industrie de la transformation des œufs inclut les activités de cassage (transformation primaire), l'utilisation des œufs pour la préparation d'autres produits (transformation secondaire) et l'extraction. Cette dernière activité consiste à extraire des composantes d'œufs, telles que les protéines, ou à produire des vaccins.*

### LES CONSTATS

- **Le Québec compte deux entreprises de transformation.**
- **L'approvisionnement des usines se fait principalement par l'entremise du Programme de produits industriels et au moyen des importations. Le Québec est parmi les provinces dont la part de production qui est utilisée pour ce programme est la plus faible au pays.**

### 5.1 LA STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

#### 5.1.1 LA TRANSFORMATION PRIMAIRE

L'activité principale de l'industrie de la transformation primaire consiste à casser les œufs en coquille pour les transformer en produits liquides, congelés ou déshydratés (autant les œufs entiers et les jaunes que l'albumen). Ainsi, les transformateurs d'œufs approvisionnent les marchés de la transformation alimentaire, de la distribution et des services alimentaires.

En 2014, le Canada comptait 14 établissements de transformation d'œufs agréés par l'ACIA, dont huit en Ontario, deux au Manitoba, un en Alberta, un en Colombie-Britannique et deux au Québec. Les deux transformateurs québécois sont Les Fermes Burnbrae ltée et Vitoeuf inc. Il n'y a aucune production d'œufs déshydratés au Québec.

Les Fermes Burnbrae ltée, située à Upton, emploie plus d'une cinquantaine de personnes et fabrique une multitude de produits appartenant à trois grandes catégories : les œufs entiers, les blancs d'œufs liquides ou congelés et les produits pour l'industrie alimentaire, dont les œufs cuits durs et les œufs brouillés congelés.

L'entreprise Vitoeuf inc., à Saint-Hyacinthe, compte une quinzaine d'employés. Elle produit deux types de produits, soit les œufs liquides ultra-pasteurisés et les œufs cuits durs. L'entreprise distribue toute sa production au Canada, majoritairement dans le « secteur HRI » au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

#### 5.1.2 LA TRANSFORMATION SECONDAIRE

Les produits issus de la transformation primaire, utilisés par l'industrie de la fabrication d'aliments, entrent dans la composition d'une foule de produits alimentaires, dont les produits de boulangerie, les pâtisseries et les pâtes alimentaires. C'est pour préparer ces deux dernières classes de produits que l'on utilise le plus les œufs. Au Québec, on compte plus de 600 établissements actifs dans ces secteurs. Leurs ventes manufacturières représentent plus de 1,8 milliard de dollars.

### 5.1.3 L'EXTRACTION

Les œufs peuvent également être transformés dans le but d'en extraire des composantes pouvant être utilisées par dans la fabrication de médicaments, de cosmétiques, d'additifs alimentaires et de suppléments alimentaires. Toutefois, aucune donnée n'est disponible pour décrire les entreprises faisant partie du secteur de l'extraction au Québec.

Les œufs peuvent aussi servir de milieu de culture pour la production de vaccins, principalement celui contre le virus de l'influenza. La production d'œufs de vaccins, qui était autrefois marginale au Québec, a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. Sept producteurs et deux couvoirs produisent les œufs servant à la production de vaccins. Ceux-ci seront ensuite acheminés à l'usine du groupe pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK).

## 5.2 LES APPROVISIONNEMENTS

Les POC et les offices provinciaux de commercialisation administrent le Programme de produits industriels. Ce dernier permet d'assurer la mise en marché des œufs qui excèdent les besoins du marché de table. Ces excédents constituent la plus importante source d'approvisionnement en œufs des transformateurs.

Au Québec, la FPOQ administre son propre programme de produits industriels qui est coordonné avec le PPI national. Tous les œufs excédentaires des postes de classification sont achetés par la FPOQ et vendus aux transformateurs québécois. Ces derniers achètent surtout les œufs industriels déclarés par le Québec et les provinces de l'Atlantique.

Le volume d'œufs déclaré dans le cadre du PPI a suivi une tendance à la hausse au cours des 10 dernières années. Il est passé de 100,5 millions de douzaines en 2004 à 134,5 millions de douzaines en 2013, une augmentation de 34 %. Cette hausse a fait passer la part des œufs acheminée aux transformateurs sur l'ensemble de la production nationale de 21 %, en 2004, à 23 %, en 2013.

Au Québec, le volume d'œufs transigé en vertu du PPI a fluctué autour de 13 millions de douzaines par année en moyenne durant la décennie 2004-2013. La part des œufs produits dans la province qui ont été acheminés aux transformateurs durant la période s'est maintenue entre 13 % et 19 %, atteignant un sommet en 2006. Ce sommet s'explique par la hausse des importations d'œufs en coquille provenant des États-Unis et par une plus grande disponibilité des œufs sur le marché.

**TABLEAU 11 – VOLUMES D'ŒUFS INDUSTRIELS DÉCLARÉS AU CANADA ET PROPORTION PAR RAPPORT  
À LA PRODUCTION D'ŒUFS DE CONSOMMATION SELON LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU PAYS**

| Année | Provinces de l'Ouest |                      | Ontario         |                      | Québec          |                      | Provinces de l'Atlantique |                      | Canada          |                      |
|-------|----------------------|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|----------------------|---------------------------|----------------------|-----------------|----------------------|
|       | Milliers de dz.      | Part de la prod. (%) | Milliers de dz. | Part de la prod. (%) | Milliers de dz. | Part de la prod. (%) | Milliers de dz.           | Part de la prod. (%) | Milliers de dz. | Part de la prod. (%) |
| 2004  | 40 513               | 24                   | 35 513          | 18                   | 10 644          | 13                   | 13 841                    | 35                   | 100 511         | 21                   |
| 2005  | 51 311               | 28                   | 42 508          | 21                   | 13 845          | 17                   | 14 430                    | 37                   | 122 094         | 24                   |
| 2006  | 52 391               | 26                   | 41 346          | 20                   | 16 185          | 19                   | 16 065                    | 40                   | 125 986         | 24                   |
| 2007  | 47 906               | 24                   | 40 345          | 19                   | 14 301          | 16                   | 16 580                    | 40                   | 119 131         | 22                   |
| 2008  | 46 536               | 23                   | 38 376          | 18                   | 11 958          | 13                   | 16 427                    | 40                   | 113 297         | 21                   |
| 2009  | 44 536               | 22                   | 37 289          | 18                   | 11 715          | 13                   | 16 587                    | 39                   | 110 128         | 20                   |
| 2010  | 49 594               | 24                   | 43 421          | 20                   | 15 538          | 17                   | 16 726                    | 39                   | 125 279         | 22                   |
| 2011  | 56 260               | 26                   | 46 522          | 21                   | 12 348          | 13                   | 18 423                    | 42                   | 133 553         | 23                   |
| 2012  | 57 320               | 26                   | 47 315          | 21                   | 12 947          | 13                   | 18 370                    | 42                   | 135 951         | 23                   |
| 2013  | 54 531               | 25                   | 48 072          | 21                   | 13 714          | 14                   | 18 238                    | 42                   | 134 555         | 23                   |

Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada, *Déclarations de produits industriels*, et Statistique Canada, Cansim, tableau 003-0020.

Le prix d'achat des œufs industriels, qui sont déclarés par les offices provinciaux et achetés aux postes de classement par la FPOQ ou les POC, est fixé par les POC en fonction du coût de production majoré. Ces œufs sont ensuite vendus aux transformateurs à un prix inférieur au prix domestique basé sur celui du marché américain. Le financement du PPI est assuré par un prélevé que tous les producteurs d'œufs paient. Une partie de ce prélevé est incluse dans la formule d'établissement du coût de production qui sert à déterminer le prix obtenu par le producteur.

Les POC ont également introduit, au début des années 2000, des programmes visant à offrir de nouvelles sources d'approvisionnement en œufs aux transformateurs, en mettant en place les « contingents d'œufs destinés à la transformation » et les « contingents pour le développement des marchés ». L'approvisionnement des transformateurs canadiens est également complété par des œufs importés, et, dans une certaine mesure, des œufs inaptes à l'incubation et des œufs de surplus pour les vaccins.



## **ANNEXE 1 – LA MÉTHODOLOGIE DU CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS**

### **LES PRODUCTEURS**

L'évaluation de la production, en quantité et en valeur, est basée sur les données de la production et l'écoulement d'œufs (tableau 003-0020 de CANSIM) de Statistique Canada. Selon cette source, le revenu des producteurs québécois est de 1,49 dollar par douzaine. Ce prix comprend les primes et les bonis aux producteurs et exclut les frais de transport, d'entreposage et d'administration supportés par le producteur avant l'étape de classement.

### **LES CLASSIFICATEURS-TRANSFORMATEURS**

L'achat d'œufs des classificateurs aux producteurs et des transformateurs par l'entremise du Programme de produits industriels (PPI) québécois est estimé à 167 millions de dollars. Ce calcul tient compte des prix d'achat des classificateurs (prix moyen pondéré obtenu par les producteurs) et des transformateurs (prix moyen pondéré du PPI).

### **LE COMMERCE**

#### ***LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DÉCLARÉES***

Les importations et les exportations internationales déclarées, en quantité et en valeur, proviennent de Global Trade Atlas (GTA). Les données sur le commerce interprovincial proviennent des mouvements interprovinciaux d'œufs publiés par Les Producteurs d'œufs du Canada (POC). Comme ces transactions sont généralement effectuées entre les classificateurs, il est supposé que le prix payé s'approche du prix moyen payé aux producteurs, soit 1,85 dollar.

#### ***LES IMPORTATIONS NON DÉCLARÉES***

Les importations non déclarées proviennent d'estimations. Elles permettent de combler le déficit entre la demande québécoise et les autres achats d'œufs. À l'échelle interprovinciale, la simulation du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec a permis d'obtenir la valeur des importations interprovinciales par le marché de détail. Les quantités ont été obtenues en utilisant, d'une part, les prix des importations internationales d'œufs et, d'autre part, les prix aux producteurs pour les œufs destinés au marché de table. À ce chapitre, on a émis l'hypothèse que les importations non déclarées d'œufs transitaient par les autres provinces. Comme plusieurs d'entre elles sont autosuffisantes, on considère que les importations internationales, en quantité et en valeur, provenant de GTA sont en partie destinées au Québec. (Selon les données de Statistique Canada, le Québec représente 23 % de la population canadienne et ne produit qu'environ 17 % des œufs au Canada. Les pourcentages sont respectivement de 39 % et 38 % pour l'Ontario et de 38 % et 45 % pour le reste du Canada.)

### **LE COMMERCE DE DÉTAIL ET LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DES INSTITUTIONS**

Les ventes québécoises ont été calculées sur la base de la consommation estimée en fonction de la consommation canadienne par habitant, et le résultat a ensuite été appliqué à la population québécoise (18 douzaines/habitant x 8,155 millions d'habitants). La valeur des ventes au secteur du commerce de détail et au « secteur HRI » a été estimée en utilisant les prix de Nielsen, qui couvrent les ventes des détaillants. En 2013, le prix moyen pour les œufs frais et transformés vendus chez les détaillants était de 2,88 dollars la douzaine.

